Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20261105-DELIB20261101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PRAT DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2026 à 20H00.

Le jeudi cinq novembre deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.
Membres en exercice : 15 *Convocation du : 30.10.2026*
Membres présents : 13
Secrétaire de séance : Julie LE BESCONT.

Etaient présents : Michel EVEN - Julie LE BESCONT - Jean-Yves CAVAN -Virginie FAUCHÉ - Danielle LE HOUEROU - Anne-Louise PRIGENT - Thierry LE BOUBENNEC - Nicolas LE CALVEZ - Aurélie GRÔNE - Guillaume LARHANTEC - Pauline PRIGENT - Angélique NICOLAS - Romain LE GRAND formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves LE BIHAN - Joël AMIGON.

DELIBERATION n° 2026.05.11-01

Objet : Avenant n°1 à la convention particulière de mutualisation pour la Maîtrise d'œuvre d'une opération de voirie aux abords de bâtiments/ aménagement urbain : Aménagement du centre bourg de PRAT.

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a signé en 2021 une convention avec Lannion Trégor-Communauté pour la maîtrise d'œuvre des travaux des 3 phases de l'aménagement du centre bourg de PRAT sur un montant estimatif des travaux de 1 050 000.00€.

De travaux complémentaires ont été décidés et le montant final des travaux a été porté à 1 371 000.00€.

Le Montant de la MOE assurée par le bureau d'études de LTC était originellement fixé à 54 750€.
Au regard de l'évolution de l'estimation des travaux d'aménagement, le nouveau montant des travaux de la MOE est arrêté à 70 800 €. Le montant de l'avenant est de 16 050.00€.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal l'avenant n°1 à la convention particulière de mutualisation pour la Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du centre bourg de PRAT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention pour la MOE des travaux d'aménagement du centre bourg pour un montant de 16 050.00€

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention, le devis et tout document relatif à cette affaire.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

La Secrétaire de séance
Julie LE BESCONT

Le Maire,
Michel EVEN

MAIRIE DE PRAT (Côtes-d'Armor)